

Etat des Textes hors Assurances  
Publiés par le Jo au cours de l'année 2009

N°	Réf. Journal Officiel	Institutions & Ministères	Nature /Réf /du Texte	Objet
01	JO N°01 du 06 janvier 2009 P.17 à p. 19		Décret exécutif n°08-415 du 24 décembre 2008 fixant le nombre des membres, l'organisation et le fonctionnement des Commissions locales de recours préalable qualifiées en matière de sécurité sociale	Le présent décret vient en application- des dispositions de <b>l'article 6</b> de la loi n° 08-08 du 23 février 2008 relative au contentieux en matière de sécurité sociale.
02	JO N°01 du 06 janvier 2009 P.19 à p. 20		Décret exécutif n°08-416 du 24 décembre 2008 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des Commissions nationales de recours préalable qualifiées en matière de sécurité sociale	<i>Le présent décret vient en application-</i> des dispositions de <b>l'article 10</b> de la loi n° 08-08 du 23 février 2008 relative au contentieux en matière de sécurité sociale
03	JO N°06 du 25 janvier 2009 P.04 à p. 08		Décret exécutif n°09-18 du 20 janvier 2009 fixant la réglementation relative à l'exercice de la profession d'agent immobilier	<i>le présent décret vient en application</i> des dispositions de <b>l'article 28</b> du décret législatif n°93-03 du 1 mars 1993 relatif à l'activité immobilière.
04	JO N°06 du 25 janvier 2009 P.08 à p. 10		Décret exécutif n°09-19 du 20 janvier 2009 portant réglementation de l'activité de collecte de déchets spéciaux	<i>le présent décret à pour objet de</i> réglementer l'activité de collecte de déchets spéciaux, conformément aux dispositions des <b>articles 4 et 7</b> du décret exécutif n° 97-40 du 18 janvier

05	JO n° 12 du 22 février 2009. P.04		Décret n°09-84 du 17 février 2009 modifiant et complétant les articles 2 et 3 du décret n°05-414 du 25 10 05	<i>le présent décret à pour objet de modifier et compléter les articles 2 et 3 du décret n°05-414 du 25 10 05 du compte d'affectation spéciale n° 302-117 intitulé « <b>Fond national de soutien au micro crédits</b> ».</i>
06	JO N° 14 du 4 mars 2009p.15 à la p.18		Décret n° 09-96 du 22 février 2009 fixant les conditions et les modalités de contrôle et d'audit de gestion des entreprises publiques économiques par l'inspection générale des finances	
07	JO N° 14 du 4 mars 2009.p 18 à p.21		Décret n° 09-97 du 22 février 2009 fixant les conditions de création, l'organisation, le fonctionnement l'agrément et le contrôle des centres de formation des talents sportifs.	
08	JO N° 14 du 4 mars 2009.p 18 à p.32	<b>BANQUE D'ALGERIE</b>	Décision n°09-01 du 22 janvier 2009 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie au 3 janvier 2009	En application des dispositions de l' <b>article 92 de l'ordonnance 03-11</b> du 26 08 2003, il est publié, au journal officiel de la RAD, la liste des <b>banques</b> ainsi que <b>la liste des établissements financiers agréés en Algérie au 3 janvier 2009.</b>
09	JO N° 15 du 8 mars 2009.p 03 à p.07		Loi n° 09-01 du 25 février 2009 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 08 Juin 1966 portant Code pénal	

10	JO N° 15 du 8 mars 2009.p 08 à p.10		Loi n° 09-02 du 25 février 2009 modifiant et complétant l'ordonnance n°71-57 du 05 août 1971 relative à l'assistance judiciaire	
11	JO N° 15 du 8 mars 2009.p 10 à p.20		Loi n° 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et la répression des fraudes	
12	JO N° 15 du 8 mars 2009.p22	<b>BANQUE D'ALGERIE</b>	Règlement n°08-02 du 21 juillet 2008 relatif au capital minimum, coopératives d'épargne et de crédit	
13	JO N° 15 du 8 mars 2009.p 22	<b>BANQUE D'ALGERIE</b>	Règlement n°08-02 du 21 juillet 2008 fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit	

14	JO N° 19 du 25 mars 2009.p 3 à la p. 76		Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnements des comptes	
15	JO N° 19 du 25 mars 2009.p à la p. 77	MINISTERE DU COMMERCE	Arrêté du 28 février 2009 portant dispense de l'indication du numéro de lot sur l'étiquetage de certaines denrées alimentaires	
16	JO n° 20 du 29 Mars 2009 p.11 à la p.22	MINISTERE DES FINANCES	Arrêté du 21 février 2009 fixant l'organisation et les attributions des services extérieurs de l'administration fiscale	
17	JO n° 20 du 29 Mars 2009 p.22		Décision du 16 mars 2009 relatif au délai d'acquittement de la vignette automobile pour 2009	<b><i>La période de la débite</i></b> de la vignette automobile pour 2009 est fixées <b>du 2 au 31 mai 2009 à seize heures.</b>

18	JO n° 25 du 29 Avril 2009 p.22 et 23	<b>BANQUE D'ALGERIE</b>	Règlement n°09-01 du 17 février 2009 relatif aux comptes devises des personnes physiques, de nationalité étrangère, résidentes et non résidentes et des personnes morales non résidentes	<u>Les personnes physiques, de nationalité étrangère, résidentes et non résidentes et des personnes morales non résidentes, sont autorisées à ouvrir auprès d'une Banque intermédiaire agréée un compte devises, libellé en une monnaie étrangère librement convertible.</u> <u>Les dispositions du Règlement n°91-02 du 20 février 1991</u> relatif à l'ouverture des comptes devises <b>sont abrogées.</b>
19	JO n° 26 du 03 Mai 2009 p.26		Décret n° 09-149 du 2 mai 2009 complétant le décret exécutif n°05-415 du 25 10 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale N°302-121 intitulé « <b>Fonds national de régulation de la production agricole</b> »	En application des dispositions de l'article 56 de l'ordonnance n°08-02 du 24 juillet 2008 portant loi de finance complémentaire pou 2008. En application des dispositions du décret exécutif n°05-415 du 25 10 2005.
20	JO n° 26 du 03 Mai 2009 p.26 et 27		Décret n° 09-150 du 2 mai 2009 fixant les modalités du fonctionnement du compte d'affectation spéciale N°302 - 126 intitulé « <b>Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petit exploitant agricole</b> »	En application des dispositions de l'article 52 de l'ordonnance n°08-02 du 24 juillet 2008 portant loi de finance complémentaire pou 2008.
21	JO n° 27 du 06 mai 2009 p.25 à p.32		Décret exécutif n° 09-154 du 02 mai 2009 fixant les procédures de mise en œuvre de la déclaration de la mise en conformité des constructions	

22	JO n° 27 du 06 mai 2009 p.33 et p.34		Décret exécutif n° 09-155 du 02 mai 2009 fixant la composition et les modalités de fonctionnement des commissions de daira et de recours chargées de se prononcer sur la mise en conformité des constructions	
23	JO n° 27 du 06 mai 2009 p.35 et p.36		Décret exécutif n° 09-156 du 02 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de désignation et de fonctionnement des brigades de suivi et d'enquête sur la création des lotissements, de groupes d'habitation et de chantiers de construction.	
24	JO n° 28 du 10 mai 2009 p.23 et p.24		Arrêté du 14 mars 2009 définissant les informations à fournir à l'appui du dossier de demande d'autorisation pour l'exercice de l'activité de capital investissement.	Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret exécutif n°08-56 du 11 février 2008 relatif aux conditions d'exercice de l'activité de la société de capital investissement.
25	JO n° 30 du 20 mai 2009 p.15 et 16		Décret exécutif n° 09-181 du 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités d'importation des matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état par les sociétés commerciales dont les associés ou les actionnaires sont des étrangers	Important : à condition que si <b>30% au minimum de leur capital social</b> sont <u>détenus par des personnes physiques de nationalité algérienne</u> ou par <u>des personnes morales dont l'ensemble des associés ou actionnaires, sont de nationalité algérienne</u> ».

26	JO n° 30 du 20 mai 2009 p.16 et 22		Décret exécutif n° 09-182 du 12 mai 2009 fixant les conditions et les modalités d'implantation et d'aménagement des espaces commerciaux et d'exercice de certaines activités commerciales.	« <u>Le gestionnaire du marché de gros est tenu de souscrire une assurance</u> pour couvrir tout accident et tout dégât, conformément à la législation en vigueur ».
27	JO n° 31 du 24 mai 2009 p.03 à p.17		Décret présidentiel n°09-188 du 12 mai 2009 portant ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006.	Important : l'article 25 mentionne « <u>interdisent dans le secteur des assurances la discrimination à l'encontre des personnes handicapées</u> , qui doivent pouvoir obtenir à des conditions équitables et raisonnables <u>une assurance maladie</u> et, dans les pays où elle est autorisée par le droit national, <u>une assurance-vie</u> »
28	JO n° 32 du 27 mai 2009 p.13 à p.18		Décret exécutif n°09-184 du 12 mai 2009 fixant les procédures, et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application.	Le présent décret vient en application des dispositions de <b>l'article 89 de la loi n°04-10</b> du 14 août 2004 relative à l'éducation physique et aux sports.
29	JO n° 33 du 31 mai 2009 p.12 à p.16		Décret exécutif n°09-183 du 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime	<b>Important</b> : l'article <b>10/7</b> mentionne : « justifier d'une assurance contractée contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle »

30	JO n° 35 du 14 juin 2009 p.12 à p.16		Décret exécutif n°09-207 du 11 juin 2009 relatif aux conditions générales de navigabilité et d'exploitation des aéronefs	en application des dispositions de <b><u>l'article 67 de la loi n° 98-06 du 27 juin 1998</u></b> , modifiée et complétée, fixant les règles générales relatives à <b><i>l'aviation civile</i></b>
31	JO n° 45 du 29 Juillet 2009.		Ordonnance n° 09-03 du 22 juillet 2009 modifiant et complétant la loi n° 01-14 du 19 août 2001 relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière	La présente ordonnance a pour objet de modifier et de compléter les dispositions de la <b><u>loi n°01-14</u></b> relative à <b><i>l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière</i></b>
32	JO n° 52 du 09 septembre 2009		Décret exécutif n°09-279 du 30 août 2009 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2009, au ministre des finances	
33	JO n° 59 du 14 Octobre 2009		Loi n°09-05 du 11 octobre 2009 portant approbation de l'ordonnance n° 09-01 22 juillet 2009 portant loi de finance complémentaire pour 2009.	Est approuvée l'ordonnance n°09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 <b>portant loi de finances complémentaire pour 2009.</b>

34	JO n° 59 du 14 Octobre 2009		Loi n°09-07 du 11 octobre 2009 portant approbation de l'ordonnance n° 09-03 du 22 juillet 2009 modifiant et complétant la loi n°01-14 du 19 août 2001 relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière.	Est approuvée l'ordonnance n° 09-03 du 22 juillet 2009 modifiant et complétant la loi n°01-14 du 19 août 2001 relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière.
35	JO n° 59 du 14 Octobre 2009		Décret exécutif n°09-322 du 8 octobre 2009 modifiant le décret exécutif n°09-18 du 20 janvier 2009 fixant la réglementation relative à l'exercice de la profession d'agent immobilier.	Modifiant les dispositions de l'article 20 sixièmes (6 ème) tiret du décret exécutif n°09-18 du 20 janvier 2009.
36	Jo n° 62 du 28 octobre 2009		Arrêté du 1er octobre 2009 relatif à la souscription de la déclaration et à la délivrance de l'attestation pour les transferts de fonds vers l'étranger.	les modalités d'application des dispositions de l' <b>article 182 ter</b> du <b>code des impôts directs et taxes</b> .
37	Jo n° 62 du 28 octobre 2009		Arrêté du 10 septembre 2009 définissant les conditions, modalités et normes d'exploitation des autres structures destinées à l'hôtellerie.	A pour objet de définir les conditions, modalités et normes d'exploitation des autres structures destinées à l'hôtellerie

38	Jo n° 63 du 04 novembre 2009	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	Arrêté du 27 juin 2009 portant approbation du document technique réglementaire relatif aux règles parasismiques applicables au domaine des ouvrages d'art.	Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 86-213 du 19 août 1986, susvisé, est approuvé le <b>document technique réglementaire D.T.R</b> intitulé « règles parasismiques applicables au domaine des ouvrages d'art » ( <b>RPOA</b> ).
39	Jo n° 65 du 15 novembre 2009		Décret exécutif n° 09-360 du 11 novembre 2009 fixant la liste des semences destinées à la production des produits agro-alimentaires, exonérées des droits de douanes à l'importation.	En application des dispositions de l'article 54 de la loi n°07-12 du 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008. Les dispositions du présent décret sont applicables pour une durée de <b>trois (3) ans</b> à compter du <b>1er janvier 2008</b> .
40	Jo n° 67 du 19 novembre 2009 p.03 à p.06		Décret exécutif n° 09-374 du 16 novembre 2009 modifiant et complétant le décret exécutif n° 92-414 du 14 novembre 1992 relatif au contrôle préalable des dépenses engagées.	
41	Jo n° 67 du 19 novembre 2009 p.07 à p.09		Décret exécutif n° 09-376 du 16 novembre 2009 fixant les conditions d'interdiction d'extraction des matériaux alluvionnaires dans les lits d'oueds et tronçons d'oueds présentant un risque de dégradation ainsi que les modalités d'exploitation dans les sites autorisés.	<b>Important</b> : l'article 18 du « Cahier des charges-type » annexé au présent décret, que le concessionnaire de l'exploitation <i>est responsable de tout dommage causé aux tiers du fait</i> de l'activité d'extraction des matériaux alluvionnaires il lui appartient de souscrire toutes polices d'assurances prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

42	Jo n°68 du 22 novembre 2009 p.21 à p.47	MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE	Arrêté du 28 septembre 2009 modifiant et complétant l'arrêté du 6 mars 2008 fixant la liste des médicaments remboursables par la sécurité sociale.	<i>Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter la liste des médicaments remboursables par les organismes de sécurité sociale, annexée à l'arrêté du 6 mars 2008.</i>
43	Jo n°73 du 13 décembre 2009 p.04 à p.14		Décret exécutif n° 09-410 du 10 décembre 2009 fixant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les équipements sensibles.	<i>«équipements sensibles» tous matériels, dont l'utilisation illicite peut porter atteinte à la sécurité nationale et à l'ordre public. <u>La liste des équipements sensibles est fixée à l'annexe I du présent décret. Elle peut être actualisée par arrêté conjoint des ministres chargés de la défense nationale, de l'intérieur, des transports et des technologies de l'information et de la communication.</u></i>
44	Jo n°73 du 13 décembre 2009 p.16		Décret présidentiel du 1er décembre 2009 portant nomination à l'inspection générale des services fiscaux au ministère des finances.	<i>Par décret présidentiel du 1er décembre 2009 sont nommés à l'inspection générale des services fiscaux au ministère des finances, MM. : -Mohammed Guidouche, inspecteur général; -Kamel-Eddine Bouikni, inspecteur.</i>
45	Jo n°73 du 13 décembre 2009 p.21 à p.38		Arrêté du 28 septembre 2009 modifiant et complétant l'arrêté du 6 mars 2008 fixant les tarifs de référence servant de base au remboursement des médicaments et les modalités de leur mise en œuvre.	<i>La liste des tarifs de référence de remboursement, applicables aux médicaments remboursables par les organismes de sécurité sociale est annexée à du présent arrêté.</i>

46	Jo n°75 du 20 décembre 2009 p.03		Décret présidentiel n° 09-416 du 16 décembre 2009 fixant le salaire national minimum garanti.	<i>Le salaire national minimum garanti correspondant à une durée légale hebdomadaire de travail de quarante (40) heures, équivalant à 173,33 heures par mois, est fixé à quinze mille dinars (15.000 DA) par mois, soit un taux horaire de 86,54 dinars. <u>Il prend effet à compter du 1er janvier 2010.</u></i>
47	JO n°76 du 29 décembre 2009 p.04		Décret exécutif n° 09-423 du 23 décembre 2009 modifiant et complétant le décret exécutif n°94-228 du 27 juillet 1994	<i>Le présent décret a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du <b>compte d'affectation spéciale n° 302-062</b> intitulé « <b>Bonification du taux d'intérêt sur les investissements</b> ».</i>
48	JO n°76 du 29 décembre 2009 p.11 à p.14	<b>BANQUE D'ALGERIE</b>	Règlement n° 09-04 du 23 juillet 2009, portant plan de comptes bancaire et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financier	<i>Le présent règlement a pour objet de fixer le plan de comptes bancaire et les règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers ci-après dénommés « <b>établissements assujetti</b> ». <u>Par règles comptables, il faut entendre, au sens du présent règlement, les principes comptables et les règles d'évaluation et de comptabilisation.</u></i>

49	JO n° 76 du 29 décembre 2009 p.11 à p.14 à p.27	BANQUE D'ALGERIE	Règlement n° 09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financier	<i>Les états financiers publiables des établissements assujettis sont constitués du bilan et hors bilan, du compte de résultats, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe, doivent être <u>établis selon les modèles-types annexés au présent règlement.</u></i>
50	JO n° 76 du 29 décembre 2009 p. 28	BANQUE D'ALGERIE	Règlement n° 09-06 du 26 octobre 2009 portant balance en devises relative aux investissements étrangers directs ou en partenariat	<i>Ce règlement a pour objet de fixer les <u>modalités d'application de l'alinéa 6 de l'article 58 de l'ordonnance n° 09-01 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009</u>, relatives à la balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie, pendant toute la durée de vie du projet pour les investissements étrangers directs ou en partenariat.</i>
51	JO n° 77 du 30 décembre 2009 p.5 et 6		Décret exécutif n° 09-428 du 30 décembre 2009 portant détermination des prescriptions du cahier des charges à souscrire par les artisans traditionnels ainsi que par ceux exerçant une activité d'artisanat d'art, exemptés de l'impôt forfaitaire unique	<i>Le présent décret vient en application des dispositions de <b>l'article 282 octies du code des impôts directs et taxes assimilées</b>, modifié par <b>l'article 13 de l'ordonnance n° 08-02 du 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008.</b></i>

52	<b>JO n° 77 du 30 décembre 2009 p.5 et 6</b>		Décret exécutif n° 09-429 du 30 décembre 2009 portant création du comité de suivi du commerce extérieur et fixant sa composition, ses missions et son organisation.	<i>« le comité » est créé, auprès du ministre chargé du commerce extérieur, il est chargé de suivi du commerce extérieur.</i>
53	<b>JO n° 78 du 31 décembre 2009</b>		Loi n° 09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010	